

95<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Ljubljana, Slovénie, 3 - 4 avril 2024

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

**Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS

### I. Questions financières

#### A. Solde du fonds

1. La clôture financière de l'exercice biennal 2022-2023 est en cours, et le solde final de clôture du Fonds fiduciaire méditerranéen (MTF) n'a pas été finalisé. Les états financiers certifiés et audités pour l'année 2023 seront communiqués au Bureau lorsqu'ils seront disponibles.
2. Conformément aux Conclusions et Recommandations de la quatre-vingt-quatorzième Réunion du Bureau (Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023), le Secrétariat partage avec les Membres du Bureau les états financiers certifiés et audités du MTF au 31 décembre 2022 (annexe II). Selon l'état de la situation financière vérifié et certifié, le solde du Fonds fiduciaire méditerranéen (MTF) s'élevait à 7,8 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2022. Il reflète l'excédent cumulé de 6,6 millions de dollars des États-Unis et le montant mis de côté pour la Réserve de fonds de roulement (WCR), de 1,2 million de dollars des États-Unis. L'excédent cumulé comprend les contributions à recevoir mises en recouvrement (arriérés) et les transferts anticipés aux partenaires de mise en œuvre.

#### Recommandation proposée :

- (a) Le Bureau prend note des États financiers fournis en réponse aux Conclusions et Recommandations de la quatre-vingt-quatorzième réunion du Bureau demandant que les états financiers certifiés et audités pour l'année 2023 soient partagés dès qu'ils seront disponibles.**

#### B. Contributions

3. Au 31 décembre 2023, le taux de recouvrement des Contributions ordinaires au MTF mises en recouvrement avait atteint 99,49 % pour l'année 2022 et 92,89 % pour l'année 2023. L'état complet des contributions au 31 décembre 2023 est présenté à l'Annexe I. Comme indiqué, sept Parties contractantes n'avaient pas payé leurs contributions pour 2023 au 31 décembre 2023 et une Partie contractante avait payé une partie de la contribution pour 2024 (revenu différé).
4. Au 29 février 2024, le taux de recouvrement des Contributions ordinaires au MTF mises en recouvrement avait atteint 97,48 % pour l'année 2023 et 12,92 % pour l'année 2024. Au cours de la période, deux Parties contractantes ont payé leurs contributions pour 2023 et cinq Parties contractantes ont payé leurs contributions pour 2024. L'état complet des contributions au 29 février 2024 est présenté à l'Annexe I.
5. Au 29 février 2024, quatre Parties contractantes étaient en retard de paiement depuis plus de deux ans, comme le montre le tableau ci-dessous.

Pays	Contributions en retard	Années
État de Libye	697 598 EUR	2011-2023
Algérie	256 346 EUR	2017-2019, 2021-2023
République arabe syrienne	130 135 EUR	2011-2023
Liban	101 217 EUR	2016, 2019-2023

6. Conformément à la Procédure 4.2.d du Règlement financier et des Règles et procédures pour les Parties contractantes, ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Coordonnateur a écrit aux Parties dont les contributions n'ont pas été reçues avant le 1er juillet de l'année 2023, pour leur faire comprendre l'importance de payer leurs contributions respectives pour l'année ainsi que les arriérés pour les périodes antérieures. Conformément à la procédure 4.2.e du Règlement financier et des Règles et procédures, le Coordonnateur a proposé aux quatre Parties dont

les contributions sont en retard depuis deux ans ou plus, un calendrier de paiement leur permettant de régler tous les arriérés dans un délai maximum de six ans et de payer les contributions futures à leur date d'exigibilité. Le Secrétariat poursuit ses efforts auprès des autorités nationales compétentes.

7. Comme expliqué dans les précédents rapports du Bureau, en ce qui concerne les montants impayés du Gouvernement de l'Algérie, les paiements de la contribution annuelle de 2022, de 50 469,00 EUR, ainsi qu'une partie du versement initial de 31 902,53 EUR destiné à régler les arriérés dans le cadre du plan de remboursement convenu pour le MTF, ont été effectués en mai 2023. Le Secrétariat continuera à assurer le suivi afin de recevoir les versements ultérieurs conformément au plan de remboursement. Au cours de la CDP 23, à Portoroz (Slovénie), le Coordonnateur et le Directeur exécutif adjoint ont tenu une réunion avec le Ministre libyen et il a été convenu qu'une visite conjointe du Coordonnateur du PAM et du représentant du PNUE serait organisée pour discuter de la question des arriérés avec les autorités concernées.

8. Le Secrétariat poursuivra les actions de suivi formelles et informelles avec les représentants des Parties contractantes susmentionnées chaque fois que l'occasion se présentera. Le Coordonnateur prévoit d'organiser des réunions avec les Ambassadeurs des Parties contractantes concernées afin de mobiliser leurs efforts pour soutenir le paiement des arriérés.

#### **Recommandations proposées :**

- (b) Le Bureau note avec appréciation les contributions reçues pour les années 2022 et 2023 et encourage les Parties contractantes qui n'ont pas payé à le faire dès que possible ;**
- (c) Le Bureau attire l'attention des Parties contractantes sur le respect de la Procédure 4.2.b du Règlement financier et des Règles et procédures, qui stipule que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de l'année en question et doivent être payées rapidement et intégralement ;**
- (d) Le Bureau encourage les Parties contractantes ayant des arriérés à les payer dès que possible, tout en tenant compte des circonstances spécifiques de chaque Partie contractante ayant des arriérés ;**
- (e) Le Bureau soutient les efforts déployés par le Secrétariat et le prie instamment de poursuivre ses efforts pour optimiser le recouvrement des contributions et des arriérés conformément aux Règles et procédures financières.**

#### **C. Mise en œuvre financière du Programme de travail et du Budget 2022-2023**

9. Le niveau de consommation du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 a atteint entre 90 % et 95 % au 31 décembre 2023<sup>1</sup>. Le taux de consommation budgétaire final pour l'exercice biennal 2022-2023 sera disponible après la clôture et l'audit des comptes de l'ONU pour l'année 2023.

#### **Recommandation proposée :**

- (f) Le Bureau prend note de l'état de la mise en œuvre financière du Programme de travail et du Budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de fournir des chiffres définitifs lors de la prochaine réunion du Bureau.**

#### **D. Mise en œuvre financière du Programme de travail et du Budget 2024-2025**

10. La préparation du Document de Projet et des Instruments juridiques relatifs à l'opérationnalisation du Programme de Travail (PoW) et du Budget 2024-2025, adoptés par la Décision IG.26/14 de la CDP 23, a été entamée immédiatement après la CDP 23. Conformément à la

---

<sup>1</sup> Il s'agit du niveau de consommation budgétaire pour le MTF (Contributions ordinaires mises en recouvrement et contribution discrétionnaire de la CE). Compte tenu de la fluctuation importante du taux de change EUR-USD au cours de la période 2022-2023, l'estimation du niveau de consommation budgétaire varie car les chiffres n'ont pas encore été finalisés pour 2023. Des chiffres définitifs seront fournis lors de la prochaine réunion du Bureau après la clôture des comptes 2023.

pratique antérieure établie pour promouvoir une mise en œuvre intégrée du Programme d'action du Programme de travail du PAM sous la direction de l'Unité de coordination, un Document de Projet consolidé a été préparé pour l'ensemble du PoW et du Budget 2024-2025, tel qu'adopté par la CDP 23, y compris la contribution allouée dans le cadre de l'Accord entre le PNUE et le ministère des Affaires étrangères de la France pour soutenir la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités du PoW 2024-2025. Conformément aux Règles et procédures du PNUE, des Instruments juridiques ont également été préparés pour chaque Centre d'activités régionales (CAR), afin de permettre le décaissement des fonds, comme convenu par la CDP 23.

11. L'ensemble du Document de Projet et des Instruments juridiques (à l'exception de l'accord avec l'OMI) a été soumis au siège du PNUE pour examen et signature par les responsables dûment autorisés, conformément aux Délégations d'autorité respectives, le 31 janvier 2024. Après la signature des Instruments juridiques par le siège du PNUE et les contre-signataires respectifs au sein des CAR pendant la première moitié de février 2024, la procédure d'Umoja Extension II a été initiée pour le déblocage des premiers versements, qui devrait avoir lieu en mars 2024. Des informations sur les dépenses engagées pour la mise en œuvre du Programme d'action et du Budget 2024-2025 du PNUE/PAM seront fournies lors de la prochaine Réunion ordinaire du Bureau.

12. Au moment de la préparation des Instruments juridiques, le Secrétariat a été informé par le siège du PNUE que le montant total des Instruments juridiques devait être engagé au moment de leur signature et qu'il n'était plus possible d'engager les fonds des Accords biennaux sur une base annuelle conformément au budget approuvé par la CDP. L'option consistant à diviser les Instruments juridiques en accords annuels consécutifs a été rejetée, car cela irait à l'encontre du principe d'intégration et de l'approche axée sur les résultats du Programme de travail et diviserait à tort une activité continue en deux phases. En outre, cela entraînerait une lourde charge de travail administratif en pleine période biennale, avec le risque de retarder le décaissement des fonds 2025 à un moment où ils sont cruciaux pour la mise en œuvre des activités.

13. En outre, étant donné que les règles de l'ONU interdisent le décaissement de fonds sans avoir l'équivalent en espèces dans les comptes du PNUE/PAM, des préoccupations ont été soulevées concernant la position du PAM visant à décaisser des montants importants en faveur des CAR, comme cela a été fait au cours des derniers exercices biennaux, sachant que les Parties contractantes ont approuvé le recours à un montant conséquent du solde positif inutilisé du FTM et que les contributions mises en recouvrement sont payées chaque année par les Parties contractantes. Afin d'éviter tout risque de responsabilité financière pour le Secrétariat, deux nouveaux éléments ont été ajoutés dans les Instruments juridiques avec les CAR : (i) la fréquence des versements et des rapports financiers respectifs est passée de six à trois mois, avec une clause donnant la possibilité de procéder en même temps à plusieurs versements, si la situation de trésorerie du PAM le permet, et (ii) une nouvelle clause négociée avec le siège a été ajoutée selon laquelle le paiement des versements "sera subordonné à la réception en temps voulu des contributions annuelles mises en recouvrement en faveur du Fonds fiduciaire méditerranéen". Il convient de noter que la modification de la périodicité des versements et des rapports devrait entraîner une charge de travail beaucoup plus importante pour les CAR et le Secrétariat en ce qui concerne la préparation, l'examen et le traitement des rapports financiers, l'enregistrement des dépenses et les demandes de paiement.

14. Une autre question soulevée par la politique susmentionnée est la génération de la totalité des Fonds de l'OTA au cours de l'année d'engagement des fonds, c'est-à-dire en 2024 pour une utilisation en 2025, conformément aux Règles et règlements de l'ONU, ce qui pourrait entraîner une insuffisance des fonds de l'OTA en 2026. À la suite de négociations avec le siège, il a été convenu que ce risque serait atténué en demandant au siège d'autoriser exceptionnellement le déploiement et l'utilisation des économies de l'OTA de 2025 en 2026.

15. Suite à ces mesures, les Accords de coopération de projet (PCA) avec 5 CAR ont été signés par le directeur de la division des écosystèmes du PNUE le 9 février 2024 et contre signés par les représentants légaux des CAR entre le 12 et le 20 février 2024.

16. En ce qui concerne le REMPEC, l'OMI a exprimé par écrit ses préoccupations concernant le texte de la proposition d'Accord ONU-ONU, et s'est spécifiquement opposée à la périodicité trimestrielle des paiements et des rapports, ainsi qu'à la nouvelle clause qui associe les paiements à la

réception des contributions ordinaires mises en recouvrement. En outre, l'OMI a informé le PNUE qu'elle n'était pas en mesure d'accepter le nouveau texte, soulignant les risques financiers et les responsabilités qui en découlent pour l'OMI. Des négociations ont eu lieu avec les collègues de l'OMI et du siège du PNUE afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Il a finalement été convenu que les paiements et les rapports seraient maintenus sur une base semestrielle et que la clause supplémentaire serait supprimée pour le cas de l'OMI, étant entendu que la clause relative à la résiliation de l'Accord est celle qui répond en principe aux préoccupations soulevées par l'OMI ainsi qu'à celles du PNUE en matière de responsabilité. D'autres ajustements mineurs du texte ont également été introduits conformément au dernier modèle. Le PNUE et l'OMI sont en outre convenus qu'un processus de consultation serait organisé avec toutes les parties concernées dans un avenir proche afin de convenir d'un texte révisé sur la base du dernier Accord de transfert entre entités des Nations Unies et d'éviter tout risque potentiel pour l'une ou l'autre des deux entités des Nations Unies. L'Accord révisé entre l'ONU et l'OMI devrait être signé au début du mois de mars 2024 afin de permettre le versement de la première tranche en mars 2024.

17. En ce qui concerne les paiements aux CAR, le Secrétariat a le plaisir d'informer le Bureau de leur conformité avec toutes les recommandations de l'Audit, AA2022-220-02 du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE pour la Convention de Barcelone Renforcer l'efficacité dans la mise en œuvre du Programme de travail, au mois de décembre 2023. Parmi celles-ci, la recommandation 3 relative au décaissement en faveur des CAR "Le Secrétariat du PAM devrait remédier aux retards dans la signature des accords de coopération et le décaissement des avances aux Centres d'Activités Régionales", a également été traitée avec succès. Afin d'atteindre cet objectif, le Secrétariat a maintenu le dialogue avec les personnes concernées dans le cadre du processus de traitement des instruments juridiques afin de solliciter leur soutien pour la finalisation et la signature en temps voulu. Les travaux préparatoires ont été entrepris pour la période biennale 2024-2025 dès novembre 2023 en étroite coopération avec les CAR et tous les instruments juridiques pour la période biennale 2024-2025 ont été signés en février 2024, sauf par l'OMI comme indiqué ci-dessus. Le processus des premiers versements aux CAR conformément aux instruments juridiques respectifs a été initié dès la signature des instruments juridiques respectifs et les paiements doivent être décaissés en mars 2025.

#### **Recommandation proposée :**

**(g) Le Bureau prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour suivre les recommandations de l'audit et rendre opérationnels le Programme de travail et le Budget 2024-2025 dans les Documents de projet et les Instruments juridiques en temps voulu, en précisant que des informations sur l'exécution financière du premier semestre du Programme de travail et du Budget 2024-2025 seront fournies lors de sa quatre-vingt-seizième réunion.**

#### **E. La Politique des Nations Unies en matière de Dépenses d'appui au programme (PSC)**

18. Le siège du PNUE a attiré l'attention du Secrétariat du PAM sur le rapport et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur la note publiée par la Division des services généraux en 2021 en réponse aux recommandations en matière d'audit, qui stipule que le PNUE examine les futurs accords chaque fois qu'une exception aux taux standard des PSC (13 % sur toutes les contributions volontaires lorsque l'ONU conserve la responsabilité programmatique principale et globale et est le premier ou le principal bénéficiaire de ces fonds et 7 % sur toutes les contributions volontaires à l'appui de programmes interinstitutions et "Unis dans l'action" et de collaboration avec d'autres institutions multilatérales lorsque des accords interinstitutions valables s'appliquent) est demandée par le donateur et qu'il transmet les accords avec une justification et des conditions appropriées au Contrôleur, pour approbation, afin d'assurer la transparence.

19. À cet égard, le Secrétariat prévoit d'entamer un dialogue avec le gouvernement de la Grèce et la Commission européenne afin d'échanger des points de vue et d'obtenir un retour d'information de leur part pour leurs contributions respectives auxquelles des taux de PSC non standard sont appliqués (contribution du pays hôte grec : 0 % et contribution discrétionnaire de l'UE : 4,5 %). Les résultats de ce dialogue seront présentés lors de la prochaine réunion du Bureau.

**Recommandation proposée :**

**(h) Le Bureau prend note de la recommandation en matière d'audit et de l'avis du siège du PNUÉ concernant la révision des PSC sur les contributions du PAM et demande au Secrétariat d'entamer un dialogue sur cette question avec les Parties contractantes concernées et de rendre compte des résultats à sa quatre-vingt-seizième réunion.**

**II. RAPPORT SUR LES FRAIS DE CONSEIL**

20. Les composantes du PAM poursuivent leurs efforts en vue d'utiliser principalement et en priorité des ressources de financement externes pour les services de conseil et de recourir au MTF en complément, le cas échéant, dans la plupart des cas et en dehors des cas où des consultants/entrepreneurs individuels sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires à celles des postes vacants au sein du personnel. Le résumé des coûts des services de conseil pour l'année 2023 (et au total pour la période biennale 2022-2023) sera présenté lors de la prochaine réunion du Bureau.

**III. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

21. L'état des recrutements est résumé ci-dessous :

- P5 Administrateur de programme (hors classe) (MedPol) (poste No 31046424) : le candidat a accepté l'offre et le processus d'intégration a été lancé.
- P3 Administrateur (gestion du programme) (MedProgramme) (poste No 31032929) : suite au transfert de Mme Maren Mellendorf à l'ONUDI le 20 février 2024, une ouverture de poste temporaire (pour 364 jours) a été annoncée rapidement.
- P3 Administrateur (gestion du programme) (Projet EcAp MED III) (poste No 30606551) : suite à la mutation latérale de Mme Patrizia Busolini au poste d'Administrateur (gestion du programme) P3 (développement socio-économique et durable) à compter du 15 novembre 2023, une ouverture de poste temporaire (pour 364 jours) a été publiée sous la référence TJO 224953 dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 21 janvier 2024. En outre, une ouverture de poste permanent pour le projet a été annoncée sous la référence JO 224950 dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 14 février 2024. Les deux processus de recrutement sont en cours.
- P3 Administrateur (gestion du programme) (MED QSR) (poste No 31025245) : M. Christos Ioakeimidis a été sélectionné pour le poste temporaire de 6 mois et a pris ses nouvelles fonctions à compter du 22 novembre 2023. Parallèlement, un poste de personnel permanent a été publié sous la référence JO 213903 dans Inspira, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 12 octobre 2023, et le processus de recrutement est en cours.
- P3 Responsable de l'information (poste No 30600867) : M. Jihed Ghannem a été transféré au secrétariat UNEP CBD à Montréal à compter du 2 février 2024. La procédure de recrutement pour ce poste sera lancée prochainement.
- P2 Administrateur (gestion du programme) adjoint (Projet déchets marins MED II) (poste No 31038349) : le poste est devenu temporairement vacant suite à la sélection de M. Christos Ioakeimidis pour le poste d'Administrateur (gestion du programme) P3 (MED QSR) sur une base temporaire de 6 mois à compter du 22 novembre 2023.
- P2 Administrateur (gestion du programme) adjoint (Projet SEMPA) (poste No 31034029) : suite à la démission de M. Philippe Theou avec effet au 21 janvier 2024, un poste permanent de personnel de projet a été publié sous la référence JO 222842 dans Inspira avec une date limite de candidature fixée au 2 février 2024 et le processus de recrutement est en cours.
- P2 Responsable des finances et du budget adjoint (Projet SEMPA) (poste No 31053243) : le poste a été créé et référencé. L'offre d'emploi devrait être publiée prochainement dans Inspira.
- P2 Responsable des finances et du budget adjoint (MedProgramme) (poste No 31039463) : suite à la démission de Mme Timea Minaei avec effet le 17 février 2024, une ouverture de poste temporaire (pour 364 jours) a été publiée sous la référence TJO 223918 dans Inspira avec une date

limite de dépôt des candidatures fixée au 28 décembre 2023 et le processus de recrutement est en cours.

- G6 Assistant aux finances et au budget (poste No 30606488) : suite à la démission de Mme Georgia Stavaraki avec effet le 13 mars 2024, le processus de recrutement a été lancé dans Inspira.
- G6 Assistant administratif du Coordinateur : La demande de création, de catégorisation et de publication du poste a été soumise au siège.
- G4 Assistant auprès de l'équipe administrative (poste 30600877) : le poste a été publié sous la référence JO 207685 dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 13 juillet 2023. Le processus de recrutement est en cours.
- Détachement d'un expert français sur la base d'un prêt non remboursable : Mme Elisabeth Chouraki a quitté le PNUE/PAM le 31 décembre 2023. Le processus de recrutement d'un nouvel expert est en cours.

22. Deux nouveaux Directeurs de CAR ont rejoint le système du PAM depuis la dernière réunion du Bureau :

- SPA/RAC : M. Mahmoud Elyes Hamza Mahmoud Elyes Hamza apporte une longue expérience de la gouvernance et de la recherche, en particulier dans les domaines de la biologie et de l'agronomie, y compris au niveau international. Il a été nommé ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (Tunisie) de 2021 à 2023. Auparavant, il a suivi une longue carrière universitaire et de recherche, notamment en tant que directeur de l'Institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie (ISEP-BG, 2007-2009) et de l'Institut national d'agronomie de Tunisie (INAT, 2009-2017), ainsi que président de l'Institut de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA, 2017-2021). En 2012, M. Elyes Hamza a obtenu le titre de professeur de l'enseignement supérieur agricole, spécialisé en "Génie rural, eaux et forêts".
- Plan Bleu/RAC : M. Robin Degron apporte une expérience de trente ans en matière de gouvernance et de financement du développement durable, y compris au niveau international. Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), M. Degron a occupé plusieurs postes au ministère de l'Environnement (France) avant d'être nommé conseiller spécial auprès du haut-commissaire à la stratégie et à la prospective (France Stratégie). Il a également été auditeur principal à la Cour des comptes.

**Recommandation proposée :**

- (i) Le Bureau prend note de l'état du recrutement et souhaite la bienvenue aux nouveaux directeurs de CAR au sein du système du PAM.**

#### **IV. AUTRES QUESTIONS**

##### **A. Locaux du Secrétariat**

23. Le paragraphe 14 de la Décision IG.24/14 relative au Programme de travail et au budget pour 2020-2021 stipule : *"Exhortent le Gouvernement de la République hellénique d'entreprendre toutes les actions nécessaires en vue de garantir que des locaux totalement adaptés soient mis à disposition de l'Unité de coordination dans les plus brefs délais et conformément à ses engagements en vertu de l'accord de pays hôte, et demandent au Secrétariat de transmettre un rapport aux Parties contractantes et au Bureau sur les progrès effectués dans ce sens".*

24. Un plan a été élaboré en consultation avec le siège du PNUE et l'institution hôte. La conception du nouvel aménagement a été partagée avec le siège et l'institution hôte. L'étendue des travaux de construction a été soumise au siège du PNUE pour examen et finalisation et pour le lancement ultérieur d'un appel d'offres. Au cours de la mission de la Coordonnatrice au siège pour assister à l'ANUE 6, elle a rencontré différents services de la Division des services généraux et de l'ONUN et un calendrier a été convenu.

25. Compte tenu du calendrier des travaux de rénovation de l'institution hôte et de l'évolution récente, les travaux devraient commencer à la mi-2024. Le Secrétariat prévoit d'emménager dans les nouveaux locaux en janvier 2025.

**Recommandation proposée :**

- (j) Le Bureau prend note des efforts déployés en ce qui concerne la rénovation des locaux du PNUE/PAM et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du gouvernement grec et de rendre compte de l'état d'avancement à la prochaine réunion du Bureau.**



**Annexe I**

**Statut des Contributions au 31 décembre 2023 et  
Statut des Contributions au 31 janvier 2024**

## Status of Assessed Ordinary Contributions apportioned to the Parties of the Barcelona Convention as of 31 December 2023

Ordinary Contributions to MTF													
Country	Unpaid Pledges for 2020 and prior years	Unpaid Pledges for 2021	Unpaid Pledges for 2022	Unpaid Pledges as of 31/12/2022			Pledges for 2022	Collections for 2022		Pledges for 2023	Collections for 2023	Unpaid Pledges for 2023	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR			EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR
Albania	-	-	-	-			3,704	3,704		3,704	3,704	-	
Algeria	146,076	59,801	-	205,877			50,469	50,469		50,469	-	50,469	
Bosnia and Herzegovina	-	-	-	-			5,556	5,556		5,556	5,556	-	
Croatia	-	-	-	-			42,135	42,135		42,135	42,135	-	
Cyprus	-	-	-	-			16,669	16,669		16,669	16,669	-	
Egypt	-	-	-	-			64,360	64,360		64,360	-	64,360	
European Union	-	-	-	-			142,670	142,670		142,670	142,670	-	
France	-	-	-	-			1,999,323	1,999,323		1,999,323	1,999,323	-	
Greece	-	-	-	-			150,482	150,482		150,482	150,482	-	
Israel	-	-	-	-			259,755	259,755		259,755	-	259,755	
Italy	-	-	-	-			1,476,573	1,476,573		1,476,573	1,476,573	-	522,194
Lebanon	47,512	20,367	16,669	84,548			16,669	-		16,669	-	16,669	
Libya (State of Libya)	667,930	13,000	8,334	689,264			8,334	-		8,334	-	8,334	
Malta	-	-	-	-			8,797	8,797		8,797	8,797	-	
Monaco	-	-	-	-			5,093	5,093		5,093	5,093	-	
Montenegro	-	-	-	-			1,852	1,852		1,852	-	1,852	
Morocco	-	-	-	-			25,466	25,466		25,466	25,466	-	
Slovenia	-	-	-	-			36,579	36,579		36,579	36,579	-	
Spain	-	-	-	-			988,086	988,086		988,086	988,086	-	
Syrian Arab Republic	117,034	4,767	4,167	125,968			4,167	-		4,167	-	4,167	
Tunisia	-	-	-	-			8,797	8,797		8,797	8,797	-	
Türkiye	-	-	-	-			391,252	391,252		391,252	391,252	-	
<b>TOTAL</b>	<b>978,552</b>	<b>97,935</b>	<b>29,170</b>	<b>1,105,657</b>			<b>5,706,788</b>	<b>5,677,618</b>		<b>5,706,788</b>	<b>5,301,182</b>	<b>405,606</b>	<b>522,194</b>

Year	2018	2019	2020	2021
Collection Rate	97.82%	97.49%	99.33%	98.28%

2022
99.49%

2023
92.89%

EC Discretionary Contribution													
							Expected contribution for 2022	Received contribution for 2022		Expected contribution for 2023	Received contribution for 2023	Open Receivable for 2023	
							EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	
European Commission							596,484	596,484		596,484	596,484	-	

Host Country Contribution													
							Expected contribution for 2022	Received contribution for 2022		Expected contribution for 2023	Received contribution for 2023	Open Receivable for 2023	
							EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	
Greece							344,800	380,120		344,800	364,631	-	

\*Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9,804 for the State of Libya and by EUR 1,509 for the Syrian Arab Republic.

*Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3.5. Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3.4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later. As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.*

Status of Assessed Ordinary Contributions apportioned to the Parties of the Barcelona Convention as of 29 February 2024

Ordinary Contributions to MTF										
Country	Unpaid Pledges for 2021 and prior years	Unpaid Pledges for 2022	Unpaid Pledges for 2023	Unpaid Pledges as of 31/12/2023			Pledges for 2024	Collections for 2024	Unpaid Pledges for 2024	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR			EUR	EUR	EUR	EUR
Albania	-	-	-	-			3,704	-	3,704	
Algeria	205,877	-	50,469	256,346			50,469	-	50,469	
Bosnia and Herzegovina	-	-	-	-			5,556	-	5,556	
Croatia	-	-	-	-			42,135	42,135	-	
Cyprus	-	-	-	-			16,669	16,669	-	
Egypt	-	-	64,360	64,360			64,360	-	64,360	
European Union	-	-	-	-			142,670	142,670	-	
France	-	-	-	-			1,999,323	-	1,999,323	
Greece	-	-	-	-			150,482	-	150,482	
Israel	-	-	-	-			259,755	-	259,755	
Italy	-	-	-	-			1,476,573	522,194	954,379	
Lebanon	67,879	16,669	16,669	101,217			16,669	-	16,669	
Libya (State of Libya)	680,930	8,334	8,334	697,598			8,334	-	8,334	
Malta	-	-	-	-			8,797	8,797	-	
Monaco	-	-	-	-			5,093	5,093	-	
Montenegro	-	-	-	-			1,852	-	1,852	
Morocco	-	-	-	-			25,466	-	25,466	
Slovenia	-	-	-	-			36,579	-	36,579	
Spain	-	-	-	-			988,086	-	988,086	
Syrian Arab Republic	121,801	4,167	4,167	130,135			4,167	-	4,167	
Tunisia	-	-	-	-			8,797	-	8,797	
Türkiye	-	-	-	-			391,252	-	391,252	
<b>TOTAL</b>	<b>1,076,487</b>	<b>29,170</b>	<b>143,999</b>	<b>1,249,656</b>			<b>5,706,788</b>	<b>737,558</b>	<b>4,969,230</b>	<b>-</b>

Year	2020	2021	2022	2023
Collection Rate	99.33%	98.28%	99.49%	97.48%

2024
12.92%




EC Discretionary Contribution									
							Expected contribution for 2024	Received contribution for 2024	Open Receivable for 2024
							EUR	EUR	EUR
European Commission							596,484	596,484	-

Host Country Contribution									
							Expected contribution for 2024	Received contribution for 2024	Open Receivable for 2024
							EUR	EUR	EUR
Greece							344,800	-	-

\*Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9,804 for the State of Libya and by EUR 1,509 for the Syrian Arab Republic.

*Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3.5. Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3.4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later. As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.*

**Annexe II**  
**États financiers certifiés et audités du MTF au 31 décembre 2022**

	
Trust fund for the protection of the Mediterranean Sea against pollution (Fund code: MEL)	
I. Final Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2022 (United States Dollars)	
	Total
<b>Revenue</b>	
Assessed Contributions	6,477,625
Other Revenue	9,162
Investment Revenue	6,341
<b>Total Revenue</b>	<b>6,493,129</b>
<b>Expenses</b>	
Employee salaries allowances and benefits	1,637,015
Non-employee compensation and allowances	69,498
Grants and other transfers	3,106,017
Travel	146,757
Other operating expenses	99,883
Allowance for doubtful debt	130,377
Programme support expenses	668,150
Net Foreign exchange losses	658,182
<b>Total expenses</b>	<b>6,515,880</b>
<b>Surplus/(Deficit) for the period</b>	<b>(22,752)</b>
II. Final Statement of Financial Position as at 31 December 2022 (United States Dollars)	
	Total
<b>Current Assets</b>	
Cash and Cash equivalents	6,422,071
Assessed contributions receivable	435,952
Other receivables	548
Advance Transfers	1,303,675
Other assets	27,837
<b>Total Current Assets</b>	<b>8,190,082</b>
<b>Non-Current Assets</b>	
Property plant and equipment	3,240
<b>Total Non-Current Assets</b>	<b>3,240</b>
<b>Total Assets</b>	<b>8,193,322</b>
<b>Current Liabilities</b>	
Accounts payable and accrued liabilities	(2,249)
Advance receipts	311,665
Employee benefits liabilities	35,670
<b>Total Current Liabilities</b>	<b>345,086</b>
<b>Non Current Liabilities</b>	
Employee benefits Liabilities	-
<b>Total Non current Liabilities</b>	<b>-</b>
<b>Total Liabilities</b>	<b>345,086</b>
<b>Net of Total Assets and Total Liabilities</b>	<b>7,848,237</b>
<b>Net Assets:</b>	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	6,591,929
Reserves	1,256,308
<b>Total Net Assets</b>	<b>7,848,237</b>
III. Final Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2022 (United States Dollars)	
	Total
<b>Net Assets at the Beginning of the Period</b>	<b>7,870,988</b>
Surplus/(Deficit) for the period	(22,752)
<b>Total Net Assets at the End of the Period</b>	<b>7,848,237</b>
 	
Miriam Kizito <b>United Nations Office at Nairobi</b> Chief, Financial Reporting Unit <b>ACCOUNTS SECTION</b> BFMS, UNON <b>Budget and Financial Management Service</b>	
	14/06/2023